

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/06/2008
Publication : 13/06/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Chantal MEYER
Directeur de la Coordination et
du Service Administratif de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-7-2-5 *Ch. Meyer*
Séance du vendredi 6 juin 2008

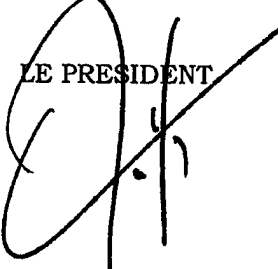
AIDE DU DEPARTEMENT AU TOURISME FLUVIAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° 2008/I-2-03 du 14 décembre 2007 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une subvention de 3 140 € à la commune de KUNHEIM pour les travaux d'aménagement sur le site de sa halte nautique ;
- précise que les crédits sur l'enveloppe 105009, chapitre 204, nature 20414 programme F041 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions